

Règlement du Jeu concours Daner

Article 1 : Organisateur(s) et partenaires,

La société **Daner** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), [DK CONFORT](#), société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 428580419, est active depuis 22 ans.

Implantée à MARGUERITTES (30320), organise du 28/04/2022 au 17/05/2022, un Jeu concours sans obligation d'achat.

Article 2 : Modalités du Jeu concours

Le Jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Modalités du jeu concours :

Pour participer, il vous suffit de :

1. *S'abonner à notre page Daner <https://www.facebook.com/maisondaner>*
2. *Liker le post associé au jeu-concours*
3. *Commenter le post*

(La participation est limitée à une participation par personne.)

Le Jeu concours est accessible sur la page Facebook de la Maison Daner : <https://www.facebook.com/maisondaner>

La participation au Jeu concours implique l'acceptation sans réserve des Participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Jeu concours se déroule du **28/04/2022** au **17/05/2022**, 23h59, dates et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer des inscriptions qui n'honoreraient pas le règlement, particulièrement toute participation incomplète.

Toute inscription présentant de fausses déclarations ou une déclaration inexacte et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent Règlement sera définie comme nulle et donnera lieu à la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu concours seront tirés au sort parmi les Participants, le lendemain du jeu Concours, soit le 18/05/2022.

Le tirage au sort permettra de désigner 3 gagnants parmi les Participants.

Les gagnants disposeront d'un délai de 7 jours après présentation des résultats en commentaire sous le post du jeu concours pour se dévoiler en message privé. Après ce délai, le lot ne sera plus envoyé.

Article 6 : Lots mis en jeu concours

Description des lots :

- 1 x Coussin Ergonomique.
- 1 x Siège Massant.
- 1 x Machine de massage pour les pieds.

Les dotations ne pourront être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être envoyées pour des raisons indépendantes de la volonté de L'organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données. Chaque Participant profite d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations Nominatives le concernant.

Toute demande devra être envoyée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

Zone du TEC, 36 All. Jacques Cartier, 30320 Marguerittes ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@daner.fr

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu concours par l'Organisateur auront pour finalité la gestion du Jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu concours. Ces données peuvent être recueillies à des fins commerciales.

Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu concours sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'Organisateur se réserve le droit de changer les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité des dits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être émise à cet égard. L'Organisateur se réserve la possibilité de vérifier l'identité des Participants spécialement pour s'assurer de la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification. Les données

enregistrées sur le CRM feront foi entre les Parties pour prouver tout fait et/ou faire valoir tout droit en relation avec la mise en œuvre du Jeu concours. L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et refuse toute responsabilité liée aux problèmes de connexion des Participants à ce réseau via Internet.

L'Organisateur ne saurait être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne sauraient parvenir à se connecter au Site où à y jouer du fait de tout problème technique ou de toute gêne liée notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit de bloquer ou de suspendre le Jeu concours en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique cèderait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas les messages ayant avisé les Participants d'un gain seraient définis comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement. L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour envoyer les dotations.

ARTICLE 9 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée uniquement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou sollicitation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu concours, à son déroulement et aux sélections devra être émise par écrit à l'adresse postale suivante :

Zone du TEC, 36 All. Jacques Cartier, 30320 Marguerittes Ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@daner.fr

ARTICLE 10 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est accessible sur la page Facebook de la Maison Daner :

<https://www.facebook.com/maisondaner>

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite envoyée à l'Organisateur (dpo@daner.fr).